

1. Préambule

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 8 heures minimum, dispensée par une école d'enseignement de la conduite automobile agréée. Le BSR reste valide.

Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

2. Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3. L'organisme de formation

Raison sociale : SAS CIOTAT CONDUITE

Adresse : CIOTAT CONDUITE – 620 avenue Émile Bodin – 13600 LA CIOTAT

Adresse électronique : contact@ciotatconduite.com

Téléphone : 09.81.65.25.55 / 07.81.04.26.90

Siren : 512 161 589

Agrément préfectoral : E 21 013 0013 0.

Code NAF : 88.53Z

Présidente : Delphine GUILLAUME

4. Les prérequis

- Avoir minimum 14 ans et avoir obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière de (ASSR) premier ou deuxième niveau ou à défaut l'attestation de sécurité routière (ASR)

5. Le public visé

Tous publics

6. La durée de la formation

8 heures (minimum)

7. Les véhicules

- Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.
- Voiturettes et petits quads de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ pour un moteur essence ou inférieur ou égale à 4 kW pour un moteur Diesel.

8. Le programme de la formation

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des cinq séquences d'enseignement (réparties sur 2 jours minimum) suivantes :

- Séquence 1 : Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.
- Séquence 2 : Formation pratique hors circulation ;
- Séquence 3 : Code de la route ;
- Séquence 4 : Formation pratique en circulation ;
- Séquence 5 : Sensibilisation aux risques.

Séquence 1 : Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (Durée : 30 minutes)

Elle doit permettre d'échanger sur les connaissances suivantes :

- Expression et échanges sur le respect des règles.
 - Signalisation.
 - Règles de circulation.
- Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière.
 - Vitesse.
 - Consommation d'alcool ou d'autres produits.
 - Utilisation de distracteurs.
- Échanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation (Durée minimale : 1 heure)

Elle doit permettre d'acquérir sur les compétences suivantes :

- Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles.
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
- Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.
 - Position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Réglage du, ou des, rétroviseur (s).
 - Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
 - Démarrage et arrêt du véhicule.
 - Pour les cyclomoteurs : maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).
 - Ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, maintien de l'équilibre et de la stabilité.
 - Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
 - Manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquence 3 : Code de la route (Durée : 30 minutes)

Elle doit permettre d'acquérir sur les connaissances suivantes :

- La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle.
- Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.
- Franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (Durée minimale : 3 heures)

Elle doit permettre d'acquérir sur les connaissances suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation.
- S'insérer en sécurité dans la circulation.
- Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.
 - Freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité.
 - Arrêt et départ en circulation (feux, stop).
 - Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.
- S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur.
 - Précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner.
 - Précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement.
 - Pour les quadricycles : stationner en bataille, en épi et en créneau.
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.

- Adopter une trajectoire sécurisée
- Choisir la position sur la chaussée.
 - En ligne droite, en virage, en situation de croisement ou de dépassement.
 - En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées).
 - En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts).
- Franchir les différents types d'intersections.
 - Détecter et identifier le type d'intersection.
 - Évaluer la visibilité.
 - Adapter sa vitesse.
 - Respecter les règles relatives aux ordres de passage.
 - S'arrêter, le cas échéant, et repartir.
 - Dégager une intersection.
- Changer de direction.
 - Observer et analyser l'environnement.
 - Avertir de son intention.
- Se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts).
 - Adapter sa vitesse.
 - Respecter les règles de priorité.
 - Dégager une intersection.

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques (Durée : 1 heure)

Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées :

- Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.
- La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage.
- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes.
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.
- Observations et conseils de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (à l'attention de l'élève et de l'un au moins de ses parents ou de son représentant légal, s'il est mineur).

9. Déroulement et conditions de passage des examens

À l'issue de la formation, dans le cadre de la dernière séquence relative à la sensibilisation aux risques, d'une durée minimale d'une heure, l'auto-école délivre à l'élève, en présence de l'un au moins de ses parents ou de son représentant légal s'il est mineur, une attestation de suivi de la formation, option cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

L'auto-école transmet une copie de cette attestation au service gestionnaire de l'État et fera la demande de fabrication du nouveau permis pour le compte de l'élève.